



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E191443

VALABLE JUSQU'AU 27/11/2024

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/03/2021

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS

Siret : 897 557 922 00019

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 430380 B 88

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 55410768

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 55410768

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2023

Raison sociale : PEARSON CHRISTOPHE

21 PLACE DU JEU DE PAUME
49730 VARENNES SUR LOIRE

Téléphone : 06 83 75 41 10

Portable : 06 83 75 41 10

Site Internet :

E-mail : pearson.elec@orange.fr

Responsabilité légale :

PEARSON CHRISTOPHE DIRECTEUR

Fax :

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	30/11/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	30/11/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	01/02/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	28/11/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	30/11/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	01/02/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	30/11/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	30/11/2022
o Ventilation mécanique	25/03/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.